



Swissmedic: négociations salariales 2020

Les partenaires sociaux que sont l'APC et Transfair sont parvenus à un accord avec la direction de Swissmedic sur les mesures salariales 2020. Lors de sa séance, le Conseil de l'institut a approuvé le budget pour l'année 2020, qui prévoit notamment une augmentation de la masse salariale existante de 1,3 %..

Depuis plusieurs années maintenant, les partenaires sociaux s'entendent pour fixer la compensation du renchérissement sur la base de la période allant du mois d'octobre de l'année précédente au mois d'octobre de l'année en cours. Le renchérissement ayant été négatif (- 0,3 %) d'octobre 2018 à octobre 2019, les mesures salariales 2020 ne comprendront pas de compensation s'y rapportant.

Les 1,3 % mis à disposition seront donc entièrement engagés dans une augmentation

des salaires réels. La répartition aura lieu conformément au règlement du personnel.

L'APC est satisfaite du résultat des négociations, et ce malgré la mise en œuvre individuelle des mesures obtenues. Nous avions à l'origine réclamé une hausse générale des salaires afin que tous les employé-e-s puissent en profiter. On nous a toutefois assuré que pratiquement tous les collaborateurs et collaboratrices de Swissmedic bénéficieraient d'une augmentation.

Contact: [Association du personnel de la Confédération](#) | Jürg Grunder, secrétaire d'association | 41 31 938 60 61 | pvb@pvb.ch